



PRÊT D'HONNEUR TRANSITION

Accompagner le rebond d'entreprises
sur le Pays de Saint-Omer



Proposer aux entrepreneurs portant un projet de relance ou ayant besoin de conforter leur trésorerie dans une conjoncture économique complexe (crise énergétique, difficulté d'approvisionnement, inflation ...), un accompagnement et un prêt d'honneur à 0% pour assurer la poursuite de leur activité et la pérennité de l'entreprise locale.

Soutenir l'activité économique et de l'emploi du territoire

NATURE DU PRÊT : Prêt personnel au(x) dirigeant(s) exerçant le contrôle effectif de l'entreprise

MONTANT DU PRÊT : Moyen 5 000 €

DUREE DE REMBOURSEMENT: 60 mois maximum (selon la situation)

DIFFERE DE REMBOURSEMENT: 12 mois de différé maximum (selon la situation)

TAUX D'INTERET : 0%

PREREQUIS : Obligation de solliciter les dispositifs Etats, Région mis en place, pas de co-financement bancaire obligatoire

CIBLE : Entreprises ayant clôturé au moins un premier Bilan comptable de 12 mois dont le siège/établissement est situé sur la CAPSO ou la CCPL. Entreprise n'étant pas en difficultés selon les règles éditées par l'UE*

SECTEURS D'ACTIVITE : Tous types d'activité à l'exception de : l'agriculture, les professions médicales et paramédicales, les activités d'intermédiation financière, promotion et location immobilière (ainsi que leurs intermédiaires), hébergement en gîte, les activités de vente ambulante et de vente à domicile et activités régies par l'art 35 du CGI **. Les activités secondaires.

FORME JURIDIQUE : Toutes entreprises individuelles et sociétés (à l'exception des SCI exclues)

MONTAGE DU DOSSIER : CCI, CMA et BGE (BGE dans le cadre du suivi Maison des Entrepreneurs)

INSTRUCTION DU DOSSIER : Instruction et expertise du dossier par Initiative Pays de Saint-Omer qui procède à l'analyse technique et financière du projet

ATTRIBUTION : Présentation par le porteur de projet de l'entreprise au comité d'agrément, qui expertise la viabilité du projet et statue sur la demande de prêt d'honneur, son montant et ses modalités de remboursement

*Entreprise en procédure collective et/ou entreprise ayant constaté une perte de + de 50% de son capital social

**code métier exclu : 01.1 à 01.7 - 02.1 à 02.4 - 03.1 à 03.2 - 41.10, 68.10Z, 68.20, 64.11 64.19, 64.20, 64.30, 64.91, 64.92, 64.99, 75.00, 86.1 A 88.9



PRÊT D'HONNEUR TRANSITION

Accompagner le rebond d'entreprises
sur le Pays de Saint-Omer



LISTE DES PIÈCES

Pour une demande de prêt d'honneur en création d'entreprise auprès d'Initiative Pays de Saint-Omer

Le(s) porteur(s) de projets

- Copie de carte d'identité recto/verso
- IBAN Personnel du dirigeant qui sollicite le prêt d'honneur

Le projet

- Extrait K BIS de - de 3 mois
- Attestation de régularité fiscale et sociale
- 3 derniers bilans détaillés de l'activité ou liasse fiscale (si 3 années d'existence, à défaut 1 bilan à minima)
- 3 derniers relevés de compte professionnels
- Tableaux d'amortissements des emprunts professionnels en cours
- Situation comptable intermédiaire de - de 3 mois (si dernière clôture de l'exercice supérieure à 3 mois)
- Prévisionnel sur 3 ans tenant compte de l'intervention financière sollicitée
- Copie des factures d'Energies
- Récépissé de dépôt des demandes d'aides états régions (bouclier tarifaire etc...)
- Chiffre d'affaires depuis la clôture du dernier exercice
- Dossier de demande à monter avec votre conseiller CCI, CMA ou BGE (BGE dans le cadre du suivi Maison des Entrepreneurs)

Attention : Dans le cadre de l'étude de la demande de prêt d'honneur, des éléments complémentaires pourront être demandés

INITIATIVE PAYS DE SAINT-OMER

Nous contacter :



03.28.52.90.36



contact@initiative-paysdesaintomer.fr



www.initiative-paysdesaintomer.fr



16 Place Victor Hugo
62500 SAINT-OMER

Membre de

